



DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE
SANTÉ
SOCIÉTÉ
MIGRATION

**Le traitement médiatique du projet de loi de suppression de
l'Aide Médicale de l'Etat en France**

Analyse du champ lexical d'articles de presse traitant de l'AME d'août
2023 à janvier 2024

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »

Rédigé sous la direction d'Arnaud Béal

Duriez, Benoît

Année 2023-2024

Sommaire

Introduction	3
I) Généralités sur l'AME	4
1) Quelques définitions utiles.....	4
2) Définition et cadre légal de l'Aide Médicale de l'Etat (ou Aide Médicale d'Etat ou AME).....	5
3) Historique de l'AME.....	6
4) Carences de l'AME et cas particuliers.....	7
II) Le cas de la réforme de santé de l'Espagne en 2012	9
1) Le contexte de l'Espagne.....	9
2) L'étude de l'université Pompeu Fabra Barcelone.....	10
III) Analyse lexicométrique des articles de presse abordant l'AME entre août 2023 et janvier 2024	11
1) Matériel et méthode.....	11
2) Contexte du corpus de texte.....	13
3) Résultats.....	19
Discussion	33
Conclusion	36
Bibliographie et liens internet.....	40
Liste des acronymes utilisés.....	42

Introduction et présentation du mémoire

Je m'appelle Benoît Duriez et travaille comme médecin généraliste. Depuis janvier 2023, je vis à Valence, dans la Drôme. J'y travaille trois jours par semaine comme médecin salarié dans un centre de santé associatif et également à 40% à l'accueil médical des urgences de l'hôpital de Valence.

Le centre de santé pour lequel je travaille dépend de l'association « le Diaconat Protestant ». Cette association mène des actions très diverses de solidarité dans toute la Drôme et l'Ardèche. Le centre de santé a ouvert ses portes en janvier 2022, notamment pour réaliser « un accueil médical pour les personnes exclues du système de santé ». De ce fait, une proportion conséquente de la patientèle que nous recevons est d'origine étrangère et migrante, en situation régulière ou irrégulière. Mon activité aux urgences me fait également côtoyer des patients étrangers en situation sociale vulnérable.

Cette activité professionnelle particulière m'a donné envie d'être mieux formé par rapport à l'accueil des populations migrantes et c'est pourquoi je me suis inscrit à ce DU, qui a débuté en septembre 2023.

En parallèle de mon activité médicale quotidienne et des cours dispensés lors du DU, les médias ont commencé à parler de plus en plus de la loi immigration, qui a été débattue puis finalement votée de septembre à décembre 2023. En tant que médecin, j'ai été particulièrement attentif au projet de suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME), dont le point d'orgue a été le vote en faveur de la suppression par le Sénat en novembre 2023.

Le décalage entre, d'une part, la situation réelle que mes camarades de terrain de DU et moi vivions auprès des personnes migrantes et, d'autre part, le traitement médiatique froid, économique et politique des articles de presse qui relayaient ces informations m'a beaucoup interpellé.

C'est pourquoi j'ai décidé de proposer une analyse du champ lexical des articles de presse qui ont traité du projet de loi de suppression de l'AME d'août 2023 à janvier 2024.

Au cours de ce mémoire, je commencerai par des généralités sur l'Aide Médicale d'Etat en France. J'évoquerai ensuite l'exemple de l'Espagne qui a fait le choix de supprimer

l'équivalent de leur AME de 2012 à 2018. Enfin, et c'est le cœur de ce mémoire, j'analyserai un corpus de 349 articles de presse écrite généraliste selon la méthode Reinert.

La méthode Reinert est un modèle à la croisée des mathématiques et de la lexicométrie qui a pour objectif de regrouper des segments de texte entre eux selon des classes thématiques et ainsi de faire émerger les représentations véhiculées par les textes qui constituent le corpus.

A l'issue de cette analyse lexicale, j'espère éclairer la façon dont les médias ont choisi de nous parler de ce projet de loi et dans la discussion, nous essaierons de voir ce que cela peut dire de notre société et de la vision qu'a la France de l'accueil aux étrangers.

I) Généralités sur l'AME

1) Quelques définitions utiles

Etranger en situation irrégulière : (autrement appelé sans-papier ou clandestin) :

Etranger présent sur le territoire d'un État en étant dépourvu de titre de séjour valide. Cette situation advient par entrée clandestine sur le territoire, ou après expiration de la durée d'un titre de séjour, ou dans le cas d'une personne née sur le territoire de parents étrangers, par défaut de demande de naturalisation au moment de la majorité ; ou plus rarement, en cas de dénaturalisation. Les étrangers en situation irrégulière ne sont pas autorisés légalement à travailler. Leur nombre en France est évalué entre 600 et 700 000 par le ministère de l'Intérieur.¹

Précarité : La précarité est définie comme « un état dont l'avenir, la durée et la stabilité ne sont pas assurés ». ² Résider sur le sol français alors qu'on est étranger et qu'on n'a aucune autorisation officielle d'y être constitue donc d'office un état de précarité.

Migrant : (définition selon l'IOM, International Organization of Migration) : Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les

migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.³

Demandeur d'asile : (selon la Direction générale des étrangers en France et le ministère de l'Intérieur) : Personne demandant la reconnaissance de la qualité de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire, qui bénéficie du droit de se maintenir provisoirement sur le territoire dans l'attente d'une décision de l'OFPRA et/ou de la CNDA sur sa demande de protection. En cas d'octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, un titre de séjour est délivré. En cas de rejet, le demandeur a l'obligation de quitter le territoire à moins qu'il ne soit admis à y séjourner à un autre titre.⁴

OFPRA : Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides. Initialement rattaché au ministère des affaires étrangères mais une loi de 2007 le rattache maintenant au ministère chargé de l'asile qui est maintenant le ministère de l'Intérieur.⁵ C'est l'instance qui examine en premier lieu les demandes d'asile. Il accorde ou refuse le statut de réfugié aux demandeurs d'asile à l'issue d'un entretien à Paris qui se base principalement sur le récit du migrant concernant les raisons du départ de son pays d'origine.

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile. C'est une juridiction administrative spécialisée placée sous le contrôle de cassation du Conseil d'Etat qui agit en dernier recours en contentieux après un refus de l'OFPRA.⁶

OQTF : Obligation de quitter le territoire Français. C'est une mesure administrative française, délivrée par la préfecture, qui a pour objectif d'expulser une personne du territoire français. Elle est notamment édictée en cas de refus ou de retrait d'un droit au séjour en France ou de séjour irrégulier. La décision est assortie d'une décision fixant le pays de destination et d'une décision accordant ou non un délai de départ volontaire. Elle peut également être accompagnée d'une interdiction de retour sur le territoire français et/ou d'une assignation à résidence ou d'un placement en rétention.⁷

2) Définition et cadre légal de l'AME

L'Aide Médicale de l'État (AME) est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Elle donne droit à une prise en charge à 100% des soins médicaux et

hospitaliers sans avance de frais dans la limite des tarifs de la sécurité sociale, au même titre que la Protection Universelle Maladie et Complémentaire Santé Solidarité (PUMA/CSS) pour les personnes résidant de manière régulière en France avec de faibles revenus.

L'Aide Médicale de l'Etat ne peut se demander uniquement qu'à partir d'un séjour en France de plus de trois mois, et un plafond de ressource maximal d'à peu près 10.000 euros par an (ou 810 euros par mois) pour une personne seule a été établi.

L'AME est appliquée partout en France et dans tous les départements et régions d'outre-mer (DROM), à l'exception notable de Mayotte, que nous ne traiterons pas plus dans ce mémoire.⁸

A la différence de la PUMA/CSS, le « panier de soins », à savoir la liste des soins pris en charge, a été restreint et est différent de celui des patient pris en charge par la sécurité sociale de droit commun. Parmi les prestations de santé habituellement prises en charge par la sécurité sociale ordinaire qui sont exclus de l'AME, on retrouve notamment :

- l'aide à la procréation médicalement assistée ;
- les frais d'hébergement et de traitement des enfants ou adolescents handicapés ;
- les frais de l'examen de prévention bucco-dentaire des enfants.

Au-delà de ces règles, certaines chirurgies comme une greffe de cornée ou la pose de prothèses articulaires sont également conditionnées par une ancienneté d'AME de plus de 9 mois.⁹

3) Historique de l'AME

Voici plus bas quelques dates clés de l'historique de l'AME, repris d'un article du corpus de texte de l'étude. Il s'agit d'un entrefilet publié par la Croix en date du 12 décembre 2023 portant le titre « Un dispositif créé il y a 23 ans ».

1983. La France se dote d'un dispositif, l'aide médicale gratuite, pour fournir des soins aux malades privés de ressources.

1993. La loi « Pasqua » introduit une condition de régularité de séjour pour bénéficier de l'assurance-maladie. En conséquence, cette loi a supprimé le droit à la protection sociale pour les sans-papiers.

2000. Lors de la création de la couverture maladie universelle, l'aide médicale d'État est créée spécifiquement pour les sans-papiers.

2011. Un droit d'entrée annuel de 30 € est instauré. Il est abrogé en 2012.

2021. Une série d'opérations (prothèse, opérations de l'œil, etc.) ne peuvent être prises en charge dans un délai de neuf mois après l'obtention de l'AME, sauf entente préalable.

4) Carences de l'AME et cas particuliers

Etant donné l'intervalle des 3 mois de présence en France pour pouvoir faire la demande d'AME et également les délais administratifs concrets pour obtenir une carte (ou renouveler une carte expirée) qui permet le remboursement des soins, il existe de fréquentes situations où les patients peuvent être en carence de prise en charge de leur assurance maladie.

L'AME soins urgents

Il existe une possibilité de faire une demande d'« AME soins urgents » dans certaines situations, et se dispenser ainsi du délai de carence de trois mois de présence en France pour une prise en charge des soins :

-Les soins dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de l'état de santé d'un patient ou de celui d'un enfant à naître.

-Les soins destinés à éviter la propagation d'une maladie à l'entourage ou à la collectivité (exemple : la tuberculose).

-Tous les soins d'une femme enceinte et d'un nouveau-né : les examens de prévention réalisés pendant et après la grossesse, l'accouchement.

-Les interruptions de grossesse (volontaires ou pour motif médical).

-Les soins dispensés à des mineurs.¹⁰

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (ou PASS)

Hors de ces cas, il existe aussi des structures appelées des « Permanences d'Accès aux Soins de Santé » (PASS). Ces structures sont souvent situées au sein d'établissement de santé comme les hôpitaux mais peuvent également être délocalisées en ville depuis peu. Les PASS existent depuis la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Elles visent à accompagner les patients dans leurs démarches de soins et l'ouverture de leurs droits d'assurance maladie. Le public visé sont des personnes sans droits de santé et/ou en grande précarité (hors urgence vitale et hospitalisation). Pour déployer concrètement leur mission, les PASS doivent avoir des locaux adaptés à l'accueil du public et employer a minima un travailleur social, un médecin et un infirmier. Souvent, les patients accueillis dans les PASS peuvent bénéficier de consultations de médecine générale, d'orientation vers les médecins spécialistes de l'hôpital si nécessaire ou encore d'une délivrance gratuite de médicaments via la pharmacie hospitalière. En parallèle, les travailleurs sociaux ont pour mission d'accompagner les patients à constituer leur dossier pour obtenir l'assurance maladie qui correspond à leur situation administrative. Normalement, une fois que le patient a obtenu son assurance maladie en bonne et due forme, il ne relève plus des PASS mais des structures de santé de droit commun, qui sont malheureusement de plus en plus difficiles à atteindre pour toute la population en général du fait de la pénurie nationale de médecins.

Du fait des délais de carence de trois mois de résidence imposés aux demandeurs de l'AME et des primo-arrivants demandeurs d'asile, on estime que ces dernières années, le public majoritaire des PASS urbaines est composé de migrants primo-arrivants en attente de leur jugement de demande d'asile.¹¹

Pour avoir personnellement travaillé plusieurs mois à la PASS de l'hôpital Edouard Herriot, la mission des médecins est souvent de savoir arbitrer entre les situations médicales, à savoir si elles relèvent de l'urgence ou si l'état de santé des patients permet d'attendre trois mois avant leur prise en charge pour avoir des soins adaptés et remboursés. Ces structures permettent également de continuer des traitements de maladies chroniques nécessitant un traitement quotidien (comme le diabète, certaines maladies infectieuses, les maladies cardiaques ou encore l'épilepsie) sans interruption, qui surviendrait forcément avec ce délai de trois mois. Enfin, au-delà des PASS, le tissu associatif permet également d'assurer des soins gratuits et de délivrer des médicaments comme les médecins bénévoles de « Médecins

du Monde » ou encore le centre de santé associatif dans lequel je travaille où nous réalisons des consultations de médecine générale gratuites et pouvons délivrer les traitements les moins coûteux sur de courtes périodes.

Le cas des demandeurs d'asile

Il est à noter que le cas des demandeurs d'asile est différent des étrangers en situation irrégulière. En effet, si les individus ont également le délai de carence de trois mois de présence en France avant d'obtenir leur assurance maladie, ils ne relèvent pas de l'AME mais de la Complémentaire Santé Solidarité (ou CSS). Ils bénéficieront de cette couverture sociale tout le temps de l'instruction de leur demande d'asile, que ça soit par l'OFPRA ou la CNDA. En cas d'obtention de leur statut de réfugié, les patients se voient prolonger leur CSS et peuvent faire la demande d'une carte vitale. En cas de refus et sans autre modalité de régularisation, ils doivent alors adresser une demande d'AME avec un délai de carence administratif qui dure souvent de nouveau plusieurs mois.

II) Le cas de la réforme de santé de l'Espagne en 2012

1) Le contexte de l'Espagne

En me penchant sur le sujet de la suppression de l'AME, le parallèle avec le cas de l'Espagne et leur réforme de santé de 2012 est souvent revenu. En effet, le système de santé espagnol est assez comparable à celui de la France. De manière schématique, le remboursement des frais de santé est intégralement couvert par les impôts des citoyens et la couverture des remboursements est universelle (indépendamment de la richesse, du statut professionnel et même administratif) sur un panier de soins très étendu. Dans ce cadre, la gratuité des frais de santé comprenait également ceux des étrangers irréguliers à la seule condition qu'ils aient pu prouver qu'ils résidaient sur le sol espagnol. Pour prouver cette résidence, la démarche administrative était très simple et l'individu avait simplement à s'enregistrer dans une ville espagnole.

En 2012, ce fonctionnement a été modifié par une réforme de leur système de santé qui est entrée en vigueur à partir du 1^{er} septembre. Obtenir un permis de résidence a été soumis à des conditions plus difficiles ; les étrangers devaient soit amener la preuve d'un travail

régulier fourni par un employeur ou alors justifier qu'ils avaient des ressources financières suffisantes pour couvrir les dépenses liées à leur séjour en Espagne. Tous les étrangers qui ne parvenaient pas à obtenir ce permis de résidence se voyaient exclus du système de santé espagnol et du remboursement de leurs frais médicaux à trois exceptions près, à savoir :

- les soins en urgence vitale ;
- les soins relatifs à la grossesse, la naissance et au post-partum ;
- les soins relatifs aux mineurs de moins de 18 ans.¹²

Ces conditions correspondent assez bien à ce que serait l'AMU (Aide Médicale d'Urgence) si elle était appliquée en France. Les arguments avancés pour justifier cette réforme étaient ceux de réaliser des économies pour le gouvernement espagnol et réduire l'effet du « tourisme médical », qui sont des justifications également entendues lors des débats autour de l'AME en France.

Finalement, en 2018, après 6 ans d'application de cette nouvelle politique, le gouvernement socialiste arrivé au pouvoir entretemps a annulé cette décision pour revenir au système précédent.¹³

2) L'étude de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone

Une étude publiée en janvier 2018 par trois chercheurs de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone a essayé d'estimer le retentissement de la réforme de santé de 2012 sur la mortalité des étrangers sans papier résidant en Espagne. Pour la méthodologie de cette étude scientifique, les chercheurs ont analysé une base de données officielle qui recense les statistiques de tous les décès survenus sur le sol espagnol et leurs causes. Ils y ont comparé les différences de mortalité entre les étrangers sans-papier et la population native espagnole avant et après la réforme de 2012, de 2009 à 2015.

De 2009 à 2012, la mortalité des étrangers et celle des Espagnols suivait une même courbe parallèle décroissante mais, à partir de l'application de la réforme en 2012, la courbe décroissante est restée la même pour les Espagnols mais celle pour les étrangers sans papier privés d'assurance maladie s'est inversée et s'est au contraire mise à remonter. Ils ont étudié les données des étrangers sans papier selon leur origine géographique (Africains, Sud-Américains et Asiatiques) et les résultats se sont avérés les mêmes dans les trois catégories

de population. Ils ont retrouvé comme résultat principal une hausse de 15% de décès supplémentaires au cours des trois premières années d'application de la réforme, ce qui correspondrait à 70 décès supplémentaires par an, alors que la courbe de mortalité des natifs espagnols était quant à elle en diminution. Dans les causes de décès, certaines sont regroupées dans la catégorie de « décès évitables », qui se définissent comme des décès qui ne seraient pas survenus dans le cas de soins rapides et efficaces. Une sous-analyse montre que la part de ces décès avait largement augmenté dans la mortalité des étrangers sans papier.

Cette étude parvient donc à prouver clairement une surmortalité significative des étrangers en situation irrégulière du fait de l'application de la réforme.¹²

En parallèle de cet éloquent résultat, d'autres études appuient que des économies sont plutôt faites si on prend en charge les maladies de manière précoce plutôt que tardivement. Dans le cas particulier de l'Espagne, aucune étude n'a été menée sur le plan économique mais de nombreux journaux et observateurs s'accordent à dire que cette réforme se serait finalement adressé plus coûteuse que le précédent modèle.¹³

III) Analyse lexicométrique des articles de presse abordant l'AME d'août 2023 à janvier 2024

1) Matériel et méthode

L'étude à laquelle j'ai voulu me livrer est une analyse des articles de presse généraliste qui ont traité du projet de loi de suppression de l'AME à travers une analyse lexicométrique.

La première étape a été la constitution d'un corpus de textes constitué d'articles de journaux que je pourrais ensuite analyser d'un point de vue lexical.

Le moteur de recherche utilisé pour retrouver les articles a été l'outil « Europresse ». Pour restreindre le nombre de sources journalistiques, j'ai choisi d'utiliser le filtre « France presse nationale ». Pour des raisons que je développerai plus bas, il a fallu aussi déterminer une période temporelle pour circonscrire la recherche. Celle-ci s'est étendue du 1^{er} août 2023 au 31 janvier 2024, soit six mois.

J'ai au final incorporé dans le corpus de textes 349 articles de presse de taille et configurations différentes (des entrefilets, des interviews, et des articles de taille différentes) qui provenaient de huit médias différents : Le Figaro (65 articles), Le Monde (69 articles), La Correspondance Economique (19 articles), Les Echos (43 articles), Aujourd'hui en France (24 articles), l'Humanité (44 articles), Libération (35 articles) et La Croix (11 articles). Le filtre « France presse nationale » recensait aussi certains articles provenant du journal La Tribune mais avec 5 occurrences et des articles très courts, j'ai choisi de les exclure car j'ai estimé qu'ils constitueraient des interférences à l'analyse.

Pour procéder à une analyse lexicométrique, j'ai choisi, sur les conseils de mon directeur de mémoire M. Arnaud Béal, d'utiliser le logiciel Iramuteq et plus particulièrement la méthode Reinert.

La lexicométrie peut être définie comme un « ensemble de méthodes permettant d'opérer des réorganisations formelles de la séquence textuelle et des analyses statistiques sur le vocabulaire d'un corpus de textes » (Lebart et Salem 1988 p. 183.).¹⁴

Iramutaq est un logiciel libre développé par Pierre Ratinaud qui permet de faire des analyses statistiques sur des corpus de textes par analyses de similitudes et spécificité sur les formes d'un corpus découpé en segments de textes.¹⁵

La méthode Reinert a été créée en 1983 par Max Reinert, chercheur au CNRS en mathématiques mais aussi en données textuelles. Elle est également baptisée « classification hiérarchique descendante ». Il existe trois modalités de classification :

-une classification simple sur textes où les textes sont analysés dans leur intégralité et une classification permet de regrouper les textes les plus proches ;

-une classification simple sur segments de textes qui rapproche des segments de textes ensemble, détachés de leur texte d'origine ;

-une classification double sur regroupement de segments de textes où la classification repose sur des similitudes entre segments de textes comme ci-dessus mais qui sont ensuite analysés une seconde fois en regroupement de segments de texte. Dans ce cas de figure, c'est comme si l'analyse était faite doublement.¹⁶

Le but de cette analyse qui s'affine progressivement est de regrouper des segments (unités de contexte élémentaires) découpés aléatoirement (mais tenant compte de la ponctuation quand elle existe) puis d'identifier et interpréter des mondes lexicaux révélés par les cooccurrences multiples des mots contenus dans les classes.¹⁷

2) Contexte du corpus de texte

Présentation des différents médias analysés

Le Monde : « *Le Monde* est un média français d'information générale qui rend compte de l'actualité internationale, nationale, économique et culturelle. Forte de plus de 500 journalistes présents sur tous les continents, la rédaction du *Monde* offre la couverture la plus exhaustive possible de l'actualité sur ses différents supports. *Le Monde* a été fondé en 1944, au sortir de la seconde guerre mondiale, par le journaliste Hubert Beuve-Méry. Depuis sa création, il occupe une place singulière dans le paysage médiatique français. Il s'efforce, selon la charte d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde, d'offrir une « *information de qualité, précise, vérifiée et équilibrée* ». Il cherche à traiter tous les aspects de la vie publique au travers de sa rédaction de journalistes généralistes et spécialisés ainsi que de son réseau de correspondants à l'étranger. Sa ligne éditoriale repose sur l'expertise, l'investigation et la pédagogie. *Le Monde* défend des valeurs humanistes et progressistes. Il soutient la démocratie contre toute forme d'autoritarisme. Il est proeuropéen et défend les droits humains et les libertés publiques, le pluralisme des idées et le respect de l'environnement. Il n'est lié à aucun parti politique. »¹⁸

Le Figaro : « Créé en 1826, le journal Le Figaro était au départ une revue satirique, avant de devenir un quotidien en 1866. Il est le plus vieux journal français encore publié aujourd'hui. Il passe aujourd'hui pour être le premier média conservateur du pays. Le Figaro appartient au groupe Dassault et la question de son indépendance rédactionnelle est régulièrement sujette à controverses. Le journal était proche du pouvoir sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. »¹⁹

Les Echos : « Lancé en 1908 sous le nom de « Les Echos de l'exportation », le journal ne devient un quotidien qu'au début des années 1930. Rapidement adopté par les décideurs français (dirigeants, entrepreneurs, politiques, hauts fonctionnaires, ...), le quotidien se

positionne immédiatement comme un média de référence dans la presse française. Ce journal non partisan, ouvert sur le monde, propose une couverture complète et approfondie de l'actualité avec le prisme économique qui lui est propre. La couverture des sujets internationaux y est renforcée grâce au maillage de correspondants permanents en Europe, Asie et Amérique. Aujourd'hui, l'économie et les entreprises sont devenues centrales dans tous les pans de la société. C'est pourquoi Les Echos apporte une expertise forte dans l'ensemble de son traitement éditorial de l'actualité économique mais aussi plus généraliste. »²⁰ Les Echos est détenu par le groupe économique LVMH.

La Correspondance Economique : La Correspondance Economique fait partie de la Société Générale de Presse. « Fondée en 1944 par Georges Berard-Quelin (1917-1990), la Société Générale de Presse (SGPresse) est une société de presse indépendante qui édite quatre journaux quotidiens (le *Bulletin quotidien*, la *Correspondance économique*, la *Correspondance de la Presse*, la *Correspondance de la Publicité*), destinés aux décideurs français, dans les domaines de la politique, de l'économie, des médias et de la publicité. Il s'agit d'une information extrêmement rigoureuse s'adressant à des lecteurs exigeants ayant déjà une bonne maîtrise des sujets traités. Les quatre quotidiens ont également un aspect « nominations » très important, et suivent les mouvements professionnels des responsables qui ont un rôle important dans les domaines précités. Les différents titres cherchent en permanence à être en amont de la prise de décision ou de son officialisation sans jamais sacrifier à la nécessaire vérification de la fiabilité des informations publiées. Le travail des rédactions s'appuie sur une importante documentation biographique et thématique. »²¹

« La Correspondance Economique » donne chaque jour à ses lecteurs un ensemble d'informations sur les problèmes d'actualité, les sociétés, les organismes publics et parapublics à vocation économique et financière. »²²

Aujourd'hui en France : « Le quotidien Aujourd'hui en France, qui est une déclinaison nationale du journal quotidien Le Parisien, offre à ses lecteurs une large vision des événements nationaux et les informe aussi de tout ce qui se passe dans leur région et leur localité. Toutes les grandes rubriques permettent d'être parfaitement informé sur les faits politiques, économiques, culturels, sociétaux et sportifs. »²³ Comme les Echos, le journal Aujourd'hui en France est détenu par le groupe LVMH.

Libération : Libération a été créée en 1973 par les auteurs Jean-Paul Sartre et Serge July. Le nom du journal fait référence au journal clandestin d'un acteur majeur de la résistance française, le mouvement Libération-Sud. La promesse du journal est de faire découvrir les enjeux de la société de demain. Il comporte dans ses valeurs et son ADN les luttes contre les discriminations, la défense des libertés individuelles et être le porte-parole d'une société qui change (informations retrouvées sur la plaquette de présentation du journal sur le site internet du journal).

La Croix : « Le journal catholique La Croix a été créé en 1880 par des assomptionnistes, une congrégation de religieux catholiques, sous la forme d'une revue mensuelle. A partir de 1883, cette publication est devenue quotidienne. Les questions religieuses et sociales sont au cœur de son travail, mais La Croix est aussi connue pour la qualité de sa couverture politique. En 2016, La Croix s'est dotée d'une mise en page plus moderne et d'une version anglophone pour certains des articles. »²⁴

L'Humanité : Le journal a été créé et publié pour la première fois en 1904 par le ministre socialiste Jean Jaurès. « Il s'agit d'un journal d'information générale et d'opinion, acteur majeur du pluralisme de la presse française. Les valeurs qui ont présidé à sa création par Jean Jaurès : humanisme, progrès social, paix, laïcité, solidarité, antiracisme, sont plus que jamais d'actualité et guident sa ligne éditoriale. L'Humanité fait entendre sa voix aux côtés du monde du travail et de la création, des exclus de la citoyenneté. Les "Forum de l'Humanité" régulièrement organisés et publiés dans ses colonnes permettent la rencontre et l'échange entre représentants du monde de l'entreprise, responsables politiques, syndicaux, associatifs autour de grands enjeux sociaux et sociétaux. »²⁵

Quelle histoire nous raconte ce corpus de texte ?

Avant de nous attacher à l'analyse lexicale des différents articles de presse recensés, il convient de suivre le déroulé de l'histoire législative et politique que nous raconte cet ensemble d'écrits pour mieux en comprendre le contexte. Déjà, en regroupant les textes par le mois de parution, on note 3 articles parus à partir de fin août (du 26 au 31), 11 articles parus en septembre, 36 en octobre, 113 en novembre, 129 en décembre et 57 en janvier.

Le premier texte qui ouvre le corpus est un article du journal le Figaro du 26 août 2023 intitulé « Immigration Clandestine ; La pression s'accroît ». Il débute par une citation tenue par le président Emmanuel Macron le 24 août disant que : « La situation que nous connaissons n'est pas tenable et nous devons réduire significativement l'immigration, à commencer par l'immigration illégale. » Cet article évoque un projet de loi porté par l'actuel ministre de l'intérieur Gérard Darmanin qui « rongerait son frein sur la loi immigration » depuis des mois en spéculant sur des nombreuses possibilités de mesure que contiendraient ce projet de loi. Dans ces diverses mesures est déjà évoqué le projet de modifier l'Aide Médicale de l'Etat pour une aide médicale d'urgence concentrée uniquement sur « les pathologies graves, pour s'aligner sur les autres pays européens. »

Par la suite, dans les articles suivants, les échéances du projet de loi immigration sont précisées et annoncées. La première étape en est le vote de la loi par le Sénat courant novembre avant un vote dans un second temps par les députés à l'Assemblée Nationale en décembre puis enfin une analyse par le Conseil constitutionnel pour une pleine application.

Concernant la potentielle suppression de l'Aide Médicale de l'Etat, dans un article publié par les Echos le 10 septembre, il est écrit que la question de l'AME est un des « dossiers chauds » de cette loi migration. Dans ce cadre, la première ministre de l'époque, Elisabeth Borne a confié une mission spéciale à deux conseillers, Claude Evin et Patrick Stefanini pour « faire le point sur cette mesure et le cas échéant voir si des adaptations sont nécessaires. »

Les articles décrivent ensuite en détail les différentes stratégies d'alliance entre les partis politiques et les mesures qui pourraient composer le projet de loi sont évoquées comme des points stratégiques. Cette idée peut par exemple se retrouver dans un article du Figaro daté du 2 novembre 2023 titré « A la chambre haute, la foire aux amendements ». Il y est écrit « qu'en coulisses, la droite poursuit son bras de fer avec l'exécutif dans les moindres lignes de la loi » et que « la sénatrice LR (Les Républicains) Valérie Boyer a soumis une trentaine de propositions pour durcir le texte. » Il est écrit plus loin que « de son côté la gauche n'a pas jeté les armes dans la bataille d'amendements qui se profile » et évoque Ian Brossat, un sénateur du PCF (Parti Communiste Français) qui a proposé des rectifications, notamment la suppression des mesures les plus restrictives comme la réforme de l'AME.

Finalement, le projet de loi est voté au Sénat le 7 novembre et il est accepté, en comportant notamment la mesure visant à supprimer l'AME au profit d'une simple aide médicale d'urgence. Ce vote a pour effet de provoquer une importante réaction de soignants et du corps hospitalier, assez bien relayée par quasiment tous les journaux. On peut noter par exemple un article du Monde le 18 novembre 2023 qui reprend les propos de médecins interviewés et affirme que « la décision du Sénat de supprimer l'AME constitue un moment noir pour la santé publique » et déplore que le traitement de l'AME « fasse l'objet de contre-vérités dans l'espace public. »

L'étape qui suit est celle du vote à l'Assemblée Nationale, évoqué par exemple par un article du Figaro du 22 novembre titré « Immigration : Darmanin lance la bataille à l'Assemblée ». Lors de l'examen du projet de loi migration à l'Assemblée Nationale en commission des Lois, le projet de suppression de l'AME est finalement retiré le 29 novembre, comme le relate un article d'Aujourd'hui en France du 30 novembre nommé « AME, le sparadrap de l'exécutif ». Le vote de la commission des lois aurait été approuvé par Gérald Darmanin lui-même qui estime que cette mesure « n'avait rien à voir dans le texte », non pas pour des raisons humanitaires, mais au motif que la mesure aurait été « retoquée devant le Conseil constitutionnel en tant que cavalier législatif (mesure introduite dans la loi qui n'a aucun lien avec le projet ou la proposition de loi déposé par l'Assemblée nationale²⁶). »

En parallèle de toutes ces échéances législatives, le rapport commandité par Elisabeth Borne à Claude Evin et Patrick Stefanini début septembre est finalement rendu le 4 décembre. Ses résultats et conclusion sont largement retranscrits dans les journaux, comme dans cet article des Echos du 5 décembre qui se nomme « Immigration ; l'Aide Médicale d'Etat confortée ». Comme le mentionne l'article, « les détracteurs de l'AME en seront pour leurs frais » car le dispositif est jugé comme « utile » et « globalement maîtrisé ». Ce rapport propose toutefois un nombre conséquent de mesures d'adaptation comme réserver la qualité d'ayant-droit d'un autre patient titulaire de l'AME aux seuls enfants mineurs et non plus aux enfants majeurs ou encore de « supprimer le bénéfice de l'AME aux personnes frappées d'une mesure d'éloignement pour des motifs de troubles à l'ordre public. »

A partir de ce moment donc, le sort de l'AME est détaché du projet de loi immigration porté par Gérald Darmanin. Nous retrouvons toutefois encore beaucoup d'articles de presse du corpus qui nous informent sur la suite du devenir de cette loi. Comme nous l'informe un

article écrit par L'Humanité le 12 décembre, le texte de loi a fait l'objet d'un vote de motion de rejet la veille, à cinq voix près. Cette motion de rejet a été portée initialement par le parti écologiste et les différents partis de gauche qui y voient « un texte inhumain » mais cette même motion de rejet a été votée par les députés du Rassemblement National et une partie des Républicains qui sont à l'inverse partisans d'un « durcissement » du texte.

Suite à cette motion de rejet, de nombreuses négociations ont lieu entre le parti les Républicains et le parti Renaissance du président de la République et du gouvernement, qui sont très largement commentées dans les journaux de tout bord. Finalement, on peut lire dans un article du Figaro du 20 décembre 2023 qu'« après dix-huit mois d'un parcours chaotique, la loi immigration est adoptée dans la douleur », suite à une commission mixte paritaire « entre la droite et la Macronie », au prix d'un « durcissement » du texte comportant « une restriction du droit du sol, un délit de séjour irrégulier, un durcissement des conditions de régularisation des travailleurs clandestins dans les métiers en tension, des prestations sociales différenciées, etc. » Concernant la réforme de l'AME, on peut lire dans un article publié par Les Echos le 21 décembre que « pour obtenir le soutien de la droite à son projet de loi sur l'immigration, le gouvernement a promis de réformer le dispositif de prise en charge des soins dans sans-papiers en début d'année prochaine (2024). » Par la suite, plusieurs journaux commentent un fait isolé qui a pourtant un certain retentissement, à savoir la démission du ministre de la santé Aurélien Rousseau. Comme l'écrit un article du journal L'Opinion publié le 21 décembre, « le gouvernement est à présent plongé dans une ambiance exécrationnelle. » En effet, le ministre Aurélien Rousseau démissionne le 20 décembre en justifiant sa décision par le fait que « ce n'est pas possible pour moi d'expliquer ce texte ». Initialement les noms de sept ministres qui avaient envisagé de démissionner avait circulé, dont Clément Beaune (ministre des Transports), Roland Lescure (ministre de l'Industrie), Sylvie Retailleau (ministre de l'Enseignement Supérieur) et Patrice Vergriete (ministre du Logement) mais Aurélien Rousseau est le seul ministre à mettre ce projet à exécution.

Le 9 janvier, Gabriel Attal remplace Elisabeth Borne en tant que premier ministre et on peut lire dans un article de La Correspondance Economique que dans les projets de lois attendus figure toujours « une éventuelle réforme de l'AME, promesse de Mme Borne dont on ne sait si elle liera aussi M. Attal. »

Résultats de l'analyse du corpus selon la méthode Reinert :

Comme dit plus haut, 349 textes (articles de presse) ont été analysés par le logiciel Iramuteq.
Celui-ci y a repéré :

-8654 segments de textes (ou paragraphes distincts),

-310 060 occurrences (ou mots au total),

-17 340 formes (ou mots différents),

-10 778 lemmes (mots rapportés à leur racine comme les verbes mis à l'infinif, les noms au singulier, les adjectifs au masculin singulier),

-2713 formes avec une fréquence supérieure ou égale à 6.

Il y avait en moyenne 35.8 formes (ou mots) par segment de texte.

+++++-----+

|i|R|a|M|u|T|e|Q| - Thu May 23 15:02:09 2024

+++++-----+

Nombre de textes: 349

Nombre de segments de texte: 8654

Nombre de formes: 17340

Nombre d'occurrences: 310060

Nombre de lemmes: 10778

Nombre de formes actives: 10029

Nombre de formes supplémentaires: 749

Nombre de formes actives avec une fréquence >= 6: 2713

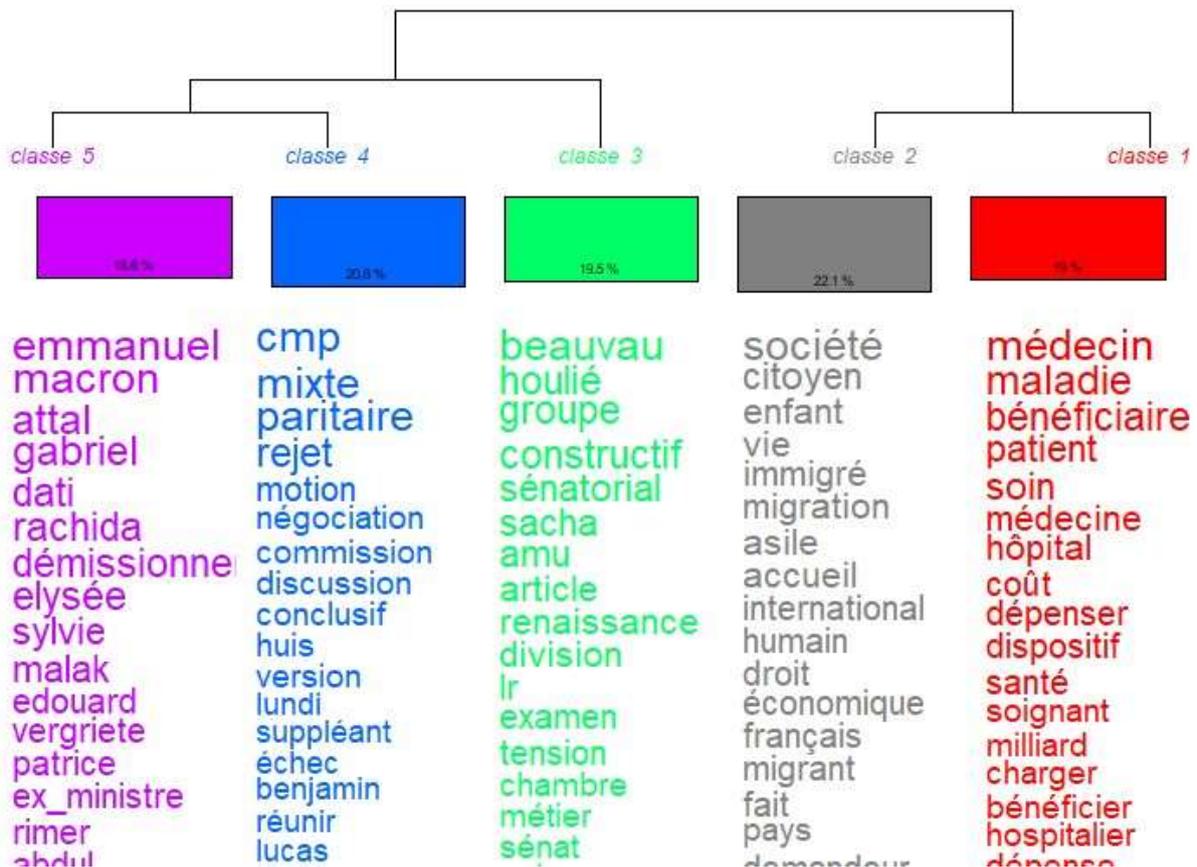
Moyenne de formes par segment: 35.827856

#####

temps : 0h 1m 23s

#####

Lors de la classification simple sur texte, Iramutaq a réussi à classer 231 textes sur 349 donc 66.2% des textes. Il les a différenciés en 5 classes de textes différents dont voici ci-dessous le pourcentage de texte qu'ils recensaient :



On peut noter que deux différents sous-ensembles ont été établis, un premier qui regroupe les classes 1 et 2 et un deuxième qui regroupe les classe 3,4 et 5. Les formes (ou mots) les plus associés pour chaque classe sont représentés par ordre de fréquence et taille de texte du plus grand au plus petit et du haut vers le bas. Un même mot peut se retrouver dans plusieurs classes.

Ainsi, à titre d'exemple, la classe 1 a regroupé ensemble 41 textes sur 231 traités (soit 19.05%) et les trois formes les plus représentées y étaient « médecin », « maladie » et « bénéficiaire ».

		1 Classe 1 44/231 19.05%	2 Classe 2 51/231 22.08%	3 Classe 3 45/231 19.48%	4 Classe 4 48/231 20.78%	5 Classe 5 43/231 18.61%		
n...	↑	eff. s.t.	eff. total	pourcentage	chi2	Type	forme	
0		28	39	71.79	84.67	nom	médecin	
1		25	34	73.53	76.75	nom	maladie	
2		21	28	75.0	64.69	nom	bénéficiaire	
3		18	22	81.82	62.13	nom	patient	
4		35	74	47.3	56.35	nom	soin	
5		15	18	83.33	52.32	nom	médecine	
6		20	31	64.52	48.01	nom	hôpital	
7		17	25	68.0	43.57	nom	coût	
8		11	12	91.67	43.29	ver	dépenser	
9		31	69	44.93	42.74	nom	dispositif	
10		36	91	39.56	40.97	nom	santé	
11		13	18	72.22	35.8	nom	soignant	
12		14	21	66.67	33.97	nom	milliard	
13		29	69	42.03	33.7	ver	charger	
14		23	48	47.92	32.75	ver	bénéficiaire	
15		13	19	68.42	32.73	adj	hospitalier	
16		12	17	70.59	31.61	nom	dépense	
17		7	7	100.0	30.68	nom	fraude	
18		7	7	100.0	30.68	nom	inspection	
19		13	20	65.0	29.99	adj	urgent	
20		10	13	76.92	29.92	nom	assurance_maladie	

Ainsi, le mot « médecin » a été retrouvé pour la classe 1 dans 28 textes sur 39 qui contenaient ce mot, soit 71.8% des textes avec ce mot et le mot « maladie » dans 25 textes sur 34 soit 73.5%.

De manière assez distincte, les mots « Macron (Emmanuel) » et « Attal (Gabriel) » ont été retrouvés respectivement dans 38 et 65% des textes pour la classe 5, et les mots « société », « citoyen » et « migration » dans 73, 84 et 87% des texte pour la classe 2.

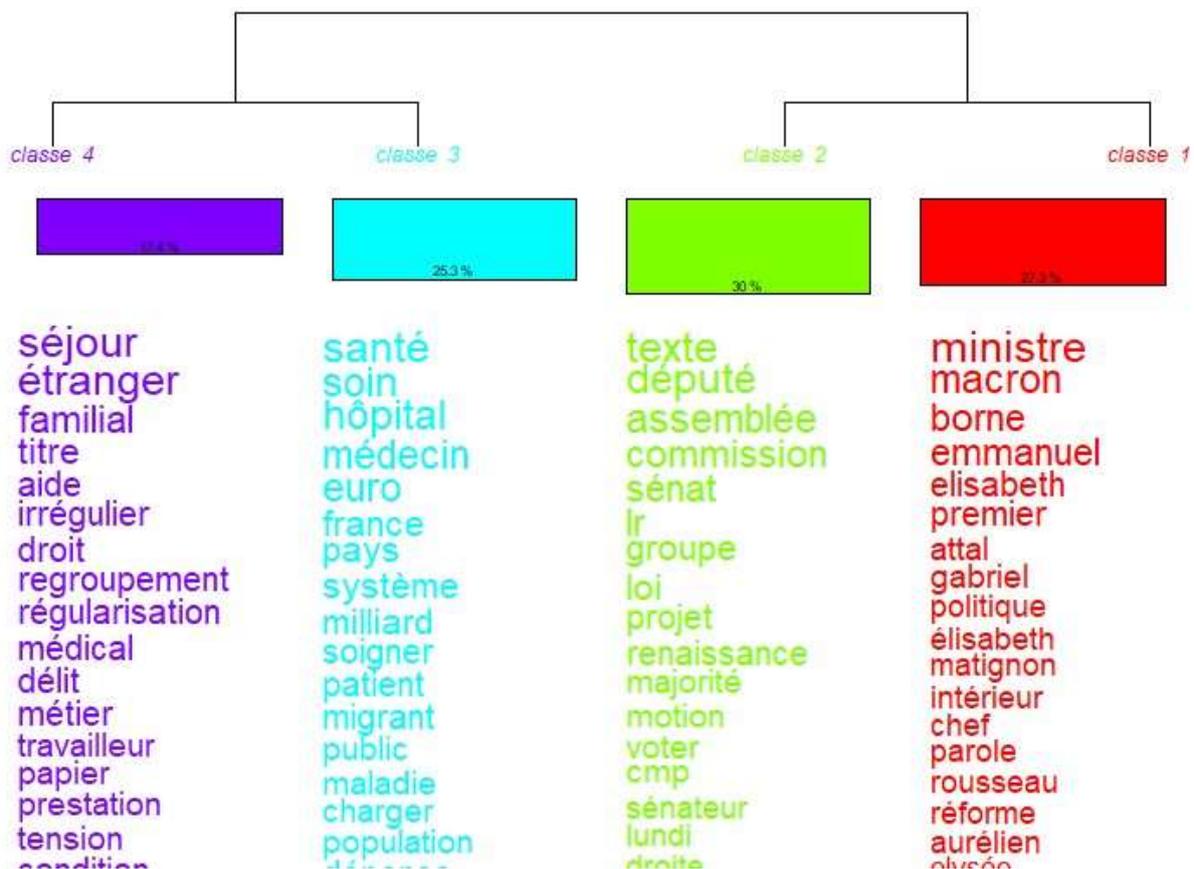
Ainsi, en décortiquant ce graphique et les formes les plus représentées, on arrive à distinguer deux grands ensembles :

- le premier à gauche (qui regroupe les classes 3,4 et 5) est très politique et législatif avec des mots comme « Elysée », « Commission mixte paritaire », « groupe (politique) » et « sénatorial ».

-le deuxième à droite (qui regroupe les classes 1 et 2) est plus humain, médical et sociétal avec des mots comme : « société », « citoyen », « enfant » et « vie » pour la classe 2 et « médecin », « maladie », « bénéficiaire » et « patient » pour la classe 1.

Nous allons ensuite pousser un peu plus loin l'analyse textuelle de la méthode Reinert en analysant plutôt les similitudes entre les segments de texte de 35 mots environ qui tiennent compte de la ponctuation. Le résultat (montré ci-dessous) est un peu différent.

Cette fois-ci l'analyse est d'autant plus pertinente que 8024 segments de texte sur 8654 (soit 92.7%) ont été classés versus les 66% de textes plus hauts.



Cette fois-ci les segments de texte ont été uniquement divisés en 4 classes de deux sous-ensembles.

Pour les classes 1 et 2 faisant partie du sous-ensemble de droite, on retrouve encore un discours politique pour la classe 1 (avec des mots comme « ministre » « Macron »),

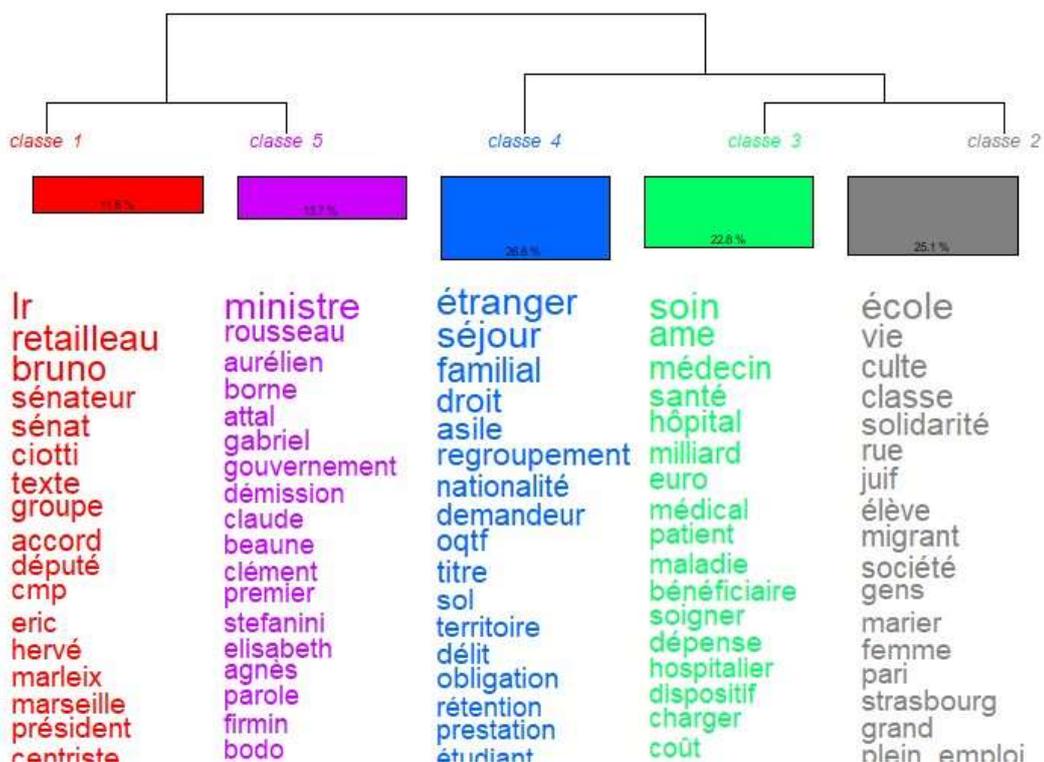
« Borne », « réforme ») et un lexique législatif pour la classe 2 (« texte, « député », « assemblée » et « commission »)

Pour les classes 3 et 4, on retrouve encore des segments de texte plus portés sur des thématiques de fond humaines et sociétales.

La classe 3 débute avec les mots « santé », « soin », « hôpital » et « médecin » mais assez rapidement des mots qui renvoient à des raisonnements économiques apparaissent ensuite avec les mots « Euro », « milliard » et « charger » qui apparaissent dans la liste.

La classe 4 se rapporte toujours à un lexique de société avec les mots « séjour », « étranger », « familial » et « aide » mais aussi une terminologie plus négative avec des termes comme « délit », « irrégulier » et « tension ».

Enfin, nous allons terminer avec l'analyse par la méthode Reinert en utilisant la dernière double classification par « regroupement de segments de texte ». Avec cette méthode de double classification, on se retrouve avec 3876 segments de texte regroupés sur les 8654 définis (44.5%).



Cette fois-ci, on se retrouve à nouveau avec deux grands sous-ensembles et 5 classes ; 2 classes pour le premier sous-ensemble (à gauche) et 3 classes pour le deuxième sous-ensemble (à droite).

Le premier sous-ensemble n'apporte aucune information supplémentaire avec toujours une terminologie très politique avec des mots comme « LR » (initiales du parti Les Républicains), « ministre », « sénateur », « (Eric) Ciotti ». On peut toutefois noter que les noms « Aurélien », « Rousseau » et « démission » se positionnent en bonne place dans la classe 5, ce qui confirme la portée politique importante de l'action de l'ex ministre de la Santé.

En revanche, dans le deuxième sous-ensemble de droite qui regroupe 3 classes de segments de texte regroupés entre eux, de nouveaux mots émergent.

Pour la classe 4, il s'agit de formes comme « asile », « nationalité », « OQTF », « rétention (administrative) », « titre (de séjour) » ...

Pour la classe 3 ayant trait au soin et à la santé, encore plus de mots à connotation économique apparaissent comme « dépenses », « coût » et encore « milliards » et « Euro ».

Enfin, une nouvelle classe sémiotique fait son apparition (il s'agit de la classe 1) avec des mots assez divers comme « école », « vie », « culte », « juif », « rue » et « solidarité », qui semblent plus positifs et soucieux de l'humanitaire.

Enfin pour terminer avec cette analyse par la méthode Reinert, il est possible de sélectionner un mot clé pour voir dans quels segments de texte du corpus ce mot apparaît.

J'ai décidé d'en choisir 4, emblématiques des champs lexicaux retrouvés.

Pour le côté « politique », j'ai choisi le mot « (Elisabeth) Borne » :

Segments de texte caractéristiques - Classe 1

**** *var1_Le_Monde *décembre
score : 2614.95

un **président** de la **république dos au mur** alors que la **suite** de son **quinquennat** est **suspendue** à l'adoption du projet de loi sur l'**immigration** par le **parlement emmanuel macron** a multiplié les appels téléphoniques à sa **première ministre elisabeth borne** durant la **soirée** de lundi 18 **décembre**

**** *var1_Les_Echos *janvier
score : 2610.67

des **sondages** flatteurs la une de **paris match** ni **edouard philippe** ni **jean castex** ni **elisabeth borne** les trois **premiers ministres d emmanuel macron** n'y avaient eu droit au **moment** de leur **nomination** et une **communication** toujours aussi **offensive**

**** *var1_Le_Monde *décembre
score : 2592.76

comme **spectateur** de son propre **destin emmanuel macron** malmené par un **parlement** hostile a suivi à **distance** les **dernières** tractations **menées** par sa **première ministre elisabeth borne** pour sortir son **quinquennat** de l'**impasse dimanche 17 décembre**

**** *var1_Le_Monde *janvier
score : 2521.42

cette **fois** ci c'est la bonne **pressentie** pour être **première ministre** en mai 2022 avant qu'**emmanuel macron** ne **change** d'avis au profit d'**elisabeth borne** catherine vautrin **effectue** une entrée **remarquée** au **gouvernement**

**** *var1_La_Correspondance_Economique *décembre
score : 2470.00

selon **franceinfo** le **président** de la **république emmanuel macron** a profité de cette suspension de quatre heures pour joindre la **première ministre elisabeth borne** et m retailleau et les enjoindre de trouver un accord

Pour le côté législatif, j'ai choisi le mot « Loi » :

Segments de texte caractéristiques - Classe 2

**** *var1_Le_Figaro *décembre
score : 5170.62

corapporteur du **texte** avec le **centriste philippe bonnecarrère** tarm elle fait **partie** des **sénateurs** de la **majorité sénatoriale** désignés pour **siéger** en **commission mixte paritaire lundi** au **sénat** avec **françois Noël buffet rhône président** de la **commission des lois** et le **président** du **groupe lr bruno retailleau**

**** *var1_Le_Figaro *décembre
score : 5075.37

alors que nombre de **macronistes** redoutaient l'**examen** du **projet de loi immigration** à l'**assemblée** tous les **députés renaissance** y compris ceux de l'**aille gauche** ont **voté** favorablement pour la **version** revisitée du **texte** en **commission**

**** *var1_Le_Figaro *décembre
score : 4855.28

l'**avenir** du **projet de loi immigration** est entre les **mains** d'une **poignée** de **parlementaires réunis lundi soir** lors d'une **commission mixte paritaire cmp** sept **députés** et sept **sénateurs** doivent **décider** à **huis clos** d'une **version** commune du **texte** après le **revers** de la **motion de rejet**

**** *var1_Les_Echos *décembre
score : 4796.89

le **texte issu** de la **commission des lois** de l'**assemblée nationale** ayant été **rejeté** c'est sur la **base** de la **version issue** du **sénat** beaucoup plus **dure** que la **cmp** a travaillé et que la **majorité présidentielle** a fini par **trouver** un **accord** avec **lr mardi**

**** *var1_L'Humanité *décembre
score : 4740.21

la **commission mixte paritaire** qui doit **trouver** un **compromis** entre l'**assemblée** et le **sénat** lancera ses travaux **lundi** élisabeth borne a **commencé mercredi** à rencontrer les **députés lr incontournables** pour **adopter** le **projet de loi**

Pour la catégorie en lien avec le sanitaire, j'ai choisi le mot « hôpital » :

Segments de texte caractéristiques - Classe 3

**** *var1_Les_Echos *septembre
score : 1451.74

41 des séjours en **soins** médicaux et de réadaptation 28 des **hospitalisations psychiatriques** et 22 des **soins palliatifs** 20 des **patients bénéficiaires** de la **complémentaire santé solidaire** de l'aide médicale d'état ou de la puma sont **pris en charge** dans les cliniques et **hôpitaux privés à missions**

**** *var1_Le_Monde *novembre
score : 1406.53

ce **dispositif** de **santé publique** a **concerné** en 2022 un peu plus de 400 000 **bénéficiaires** pour un **coût total** d'1,2 **milliard** d'euros soit 0,5 de la **dépense totale** de l'**assurance maladie**

**** *var1_L'Humanité *janvier
score : 1351.86

refuser de **soigner** les **pauvres** engendre la **violence** chez le **malade** contre la **société riche** que nous habitons plus les **hôpitaux** et le **système** de **soins** rejettent plus la **violence** rampe en **france**

**** *var1_Libération *décembre
score : 1351.02

ok je **parle** en **français** and then in english lance la **médecin généraliste coordinatrice** de la **permanence** d'**accès** aux **soins** de **santé pass** de l'**hôpital** edouard herriot aux hospices **civils**

**** *var1_L'Opinion *décembre
score : 1344.28

par ailleurs les **hôpitaux** se retrouveraient **confrontés** à la nécessité de **prendre en charge** plus de **patients** à l'**état** de **santé dégradé** dans le cadre des **soins urgents** et **vitaux** soulignent ils

Enfin, pour la catégorie en lien avec le statut migratoire et la société, j'ai choisi le mot

« séjour » :

**** *var1_L'Humanité *décembre
score : 6203.99

les **faits** sont têtus la macronie a durci les **conditions** du **regroupement familial restreint** l'**accès** à l'**aide médicale** d'état rétabli le **délit** de **séjour irrégulier** et multiplié pour les **étrangers** les **restrictions** sur les **prestations sociales**

**** *var1_La_Correspondance_Economique *décembre
score : 6125.84

le **versement** d'une **caution** par les **étrangers demandant** un **titre** de **séjour étudiant** le **durcissement** du **regroupement familial** la **restriction** du **droit** du **sol** le **rétablissement** du **délit** de **séjour irrégulier**

**** *var1_Le_Figaro *novembre
score : 5951.93

la version amendée par la chambre haute et votée aujourd'hui **contient notamment** l'**instauration** de **quotas migratoires** la **suppression** de l'**aide médicale** d'état la **facilitation** de l'**expulsion** des **délinquants étrangers** le **resserrement** du **regroupement familial** ou encore le **rétablissement** du **délit** de **séjour irrégulier**

**** *var1_Le_Monde *octobre
score : 5854.09

la mise en place d'une **condition** de **maîtrise** élémentaire du **français** pour **obtenir** un **titre** de **séjour** dans le cadre du **regroupement familial** ou encore la **transformation** de l'**aide médicale** d'état **ame** qui **bénéficie** aujourd'hui à plus de 410 000 **étrangers** sans **papiers** en **aide médicale** d'**urgence**

**** *var1_Libération *décembre
score : 5793.64

retour du **délit** de **séjour irrégulier** fin de l'**automaticité** du **droit** du **sol** **durcissement** des **conditions** de **regroupement familial** et surtout une **mesure décriée** concernant le **versement** des **prestations sociales** aux **étrangers**

Analyse en fonction de sous-catégories

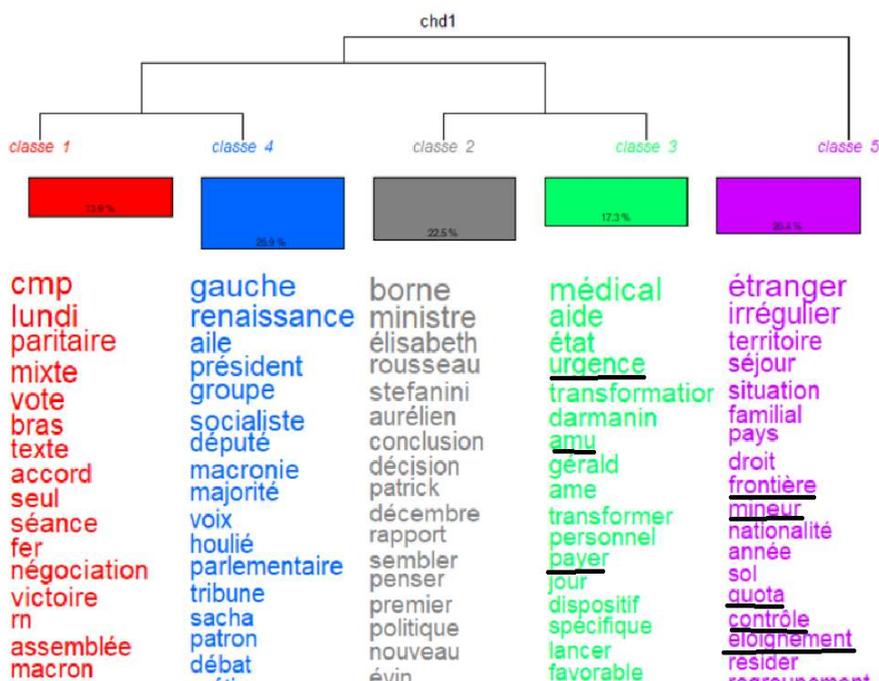
Dans le logiciel Iramuteq, il est possible de rentrer des catégories précédant les textes choisis afin ensuite de les regrouper en sous-corpus de textes. J'avais donc précisé avant chaque texte le journal dont il était issu ainsi que le mois de parution de l'article.

J'ai d'abord cherché à regrouper les articles par leur mois de parution et les livrer de nouveau à l'analyse par la méthode Reinert sur segment de textes. Le résultat n'est pas retranscrit dans ce mémoire car les résultats n'ont rien amené de pertinent et le lexique employé était quasiment le même que vu plus haut selon les mois.

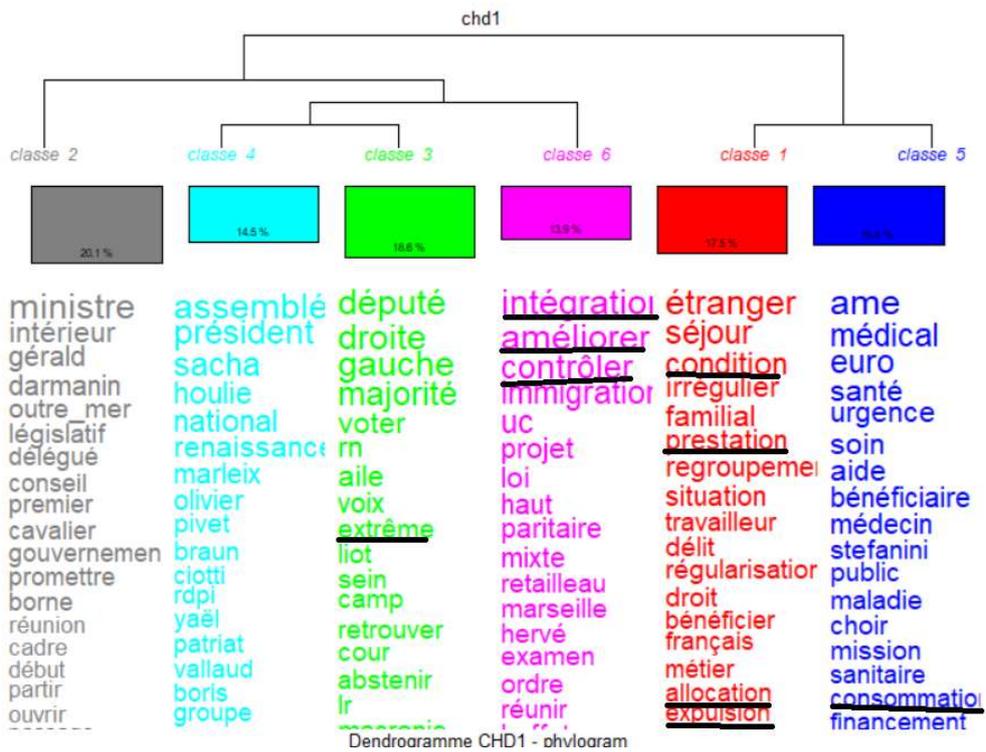
En revanche, j'ai ensuite réorganisé les textes en sous-corpus selon les journaux où ont été parus les articles et cette fois-ci quelques différences ont pu être notées.

Ci-dessous les résultats différents ;

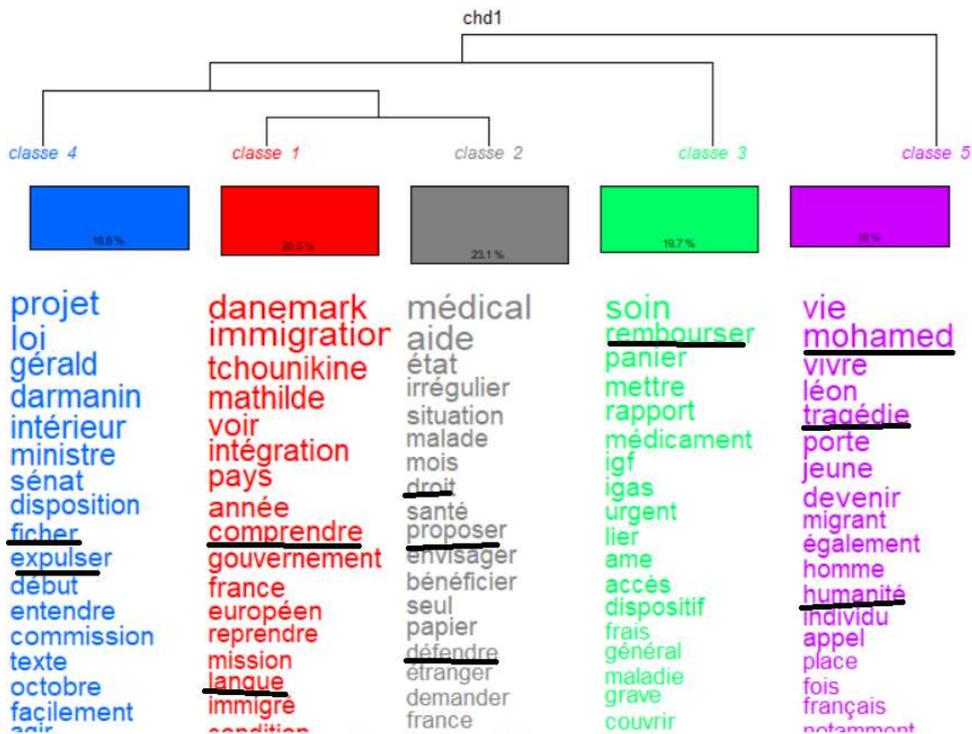
Aujourd'hui en France :



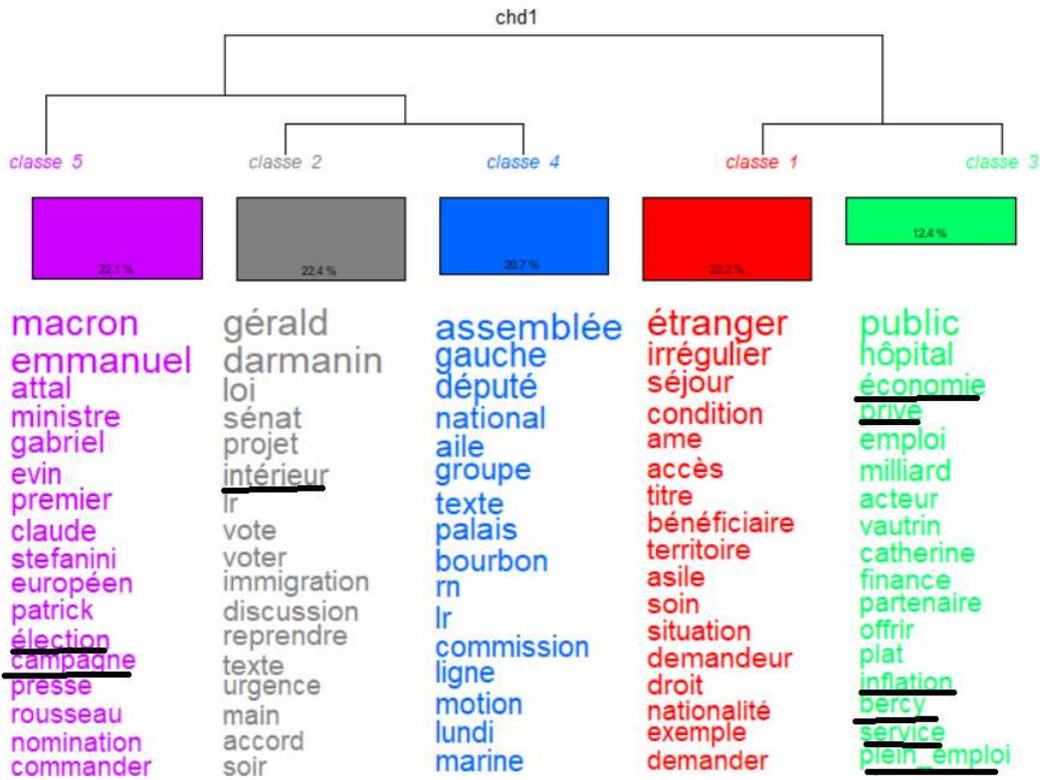
Pour La Correspondance Economique :



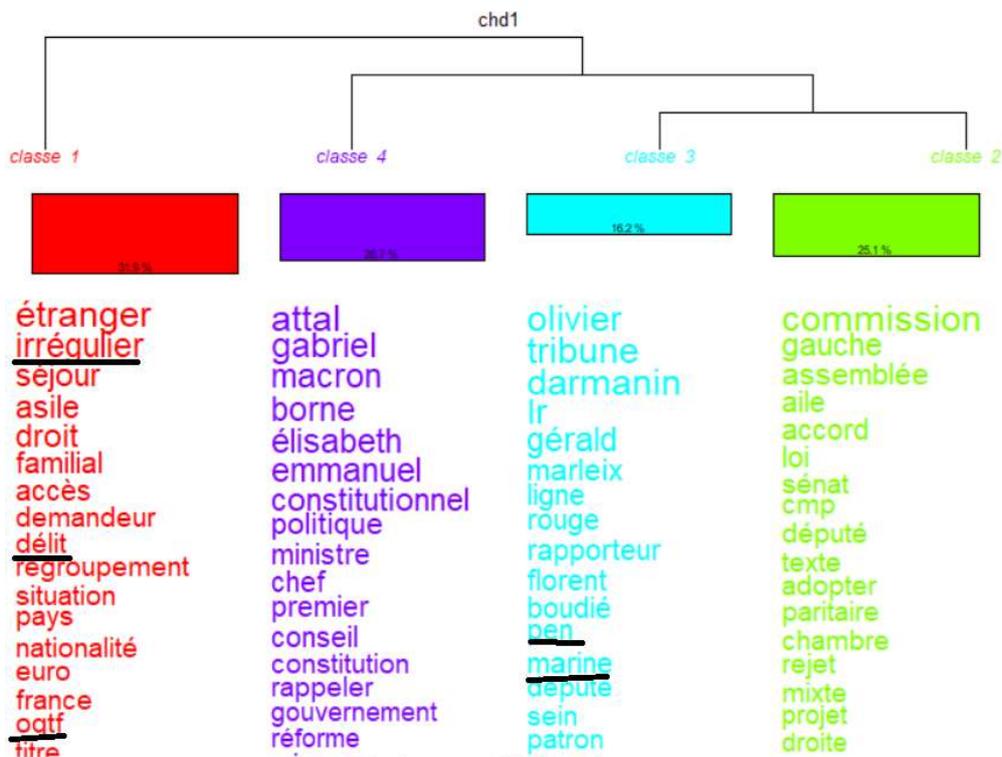
Pour La Croix :



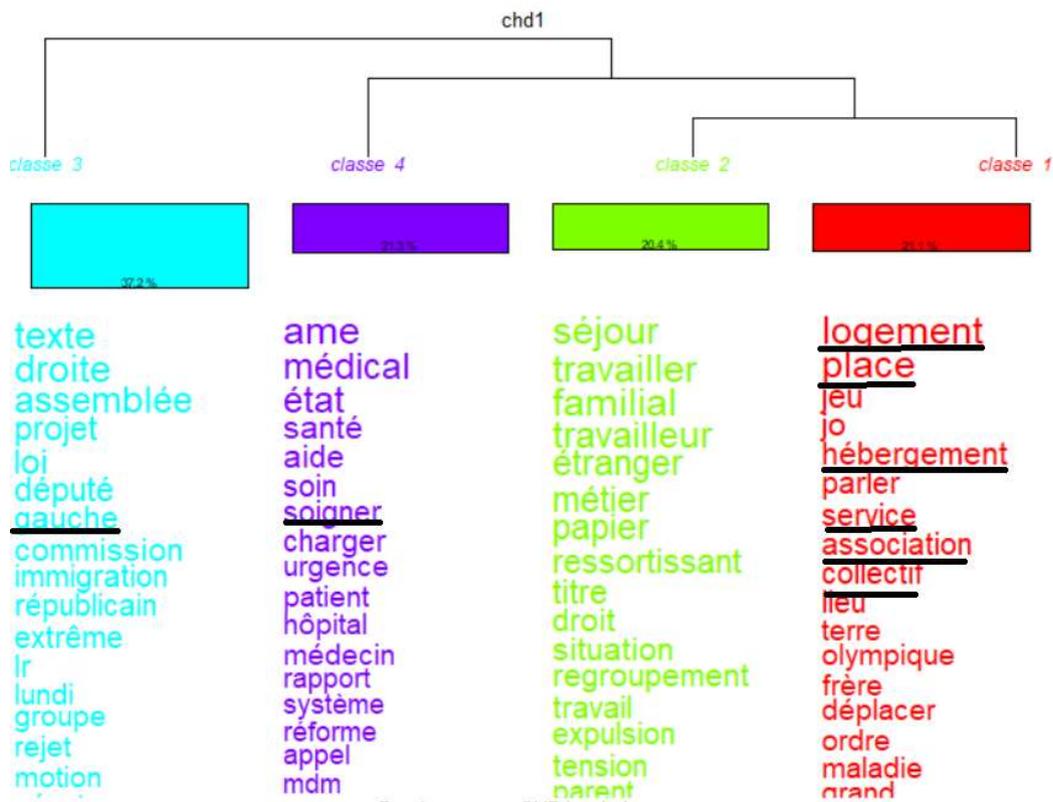
Pour les Echos :



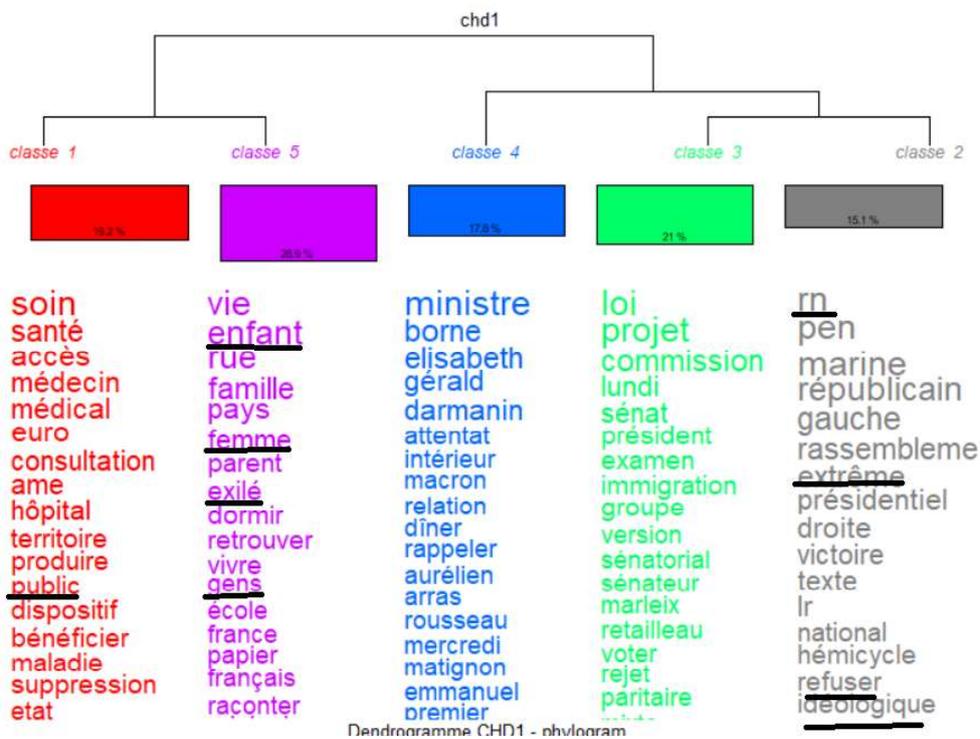
Pour le Figaro :



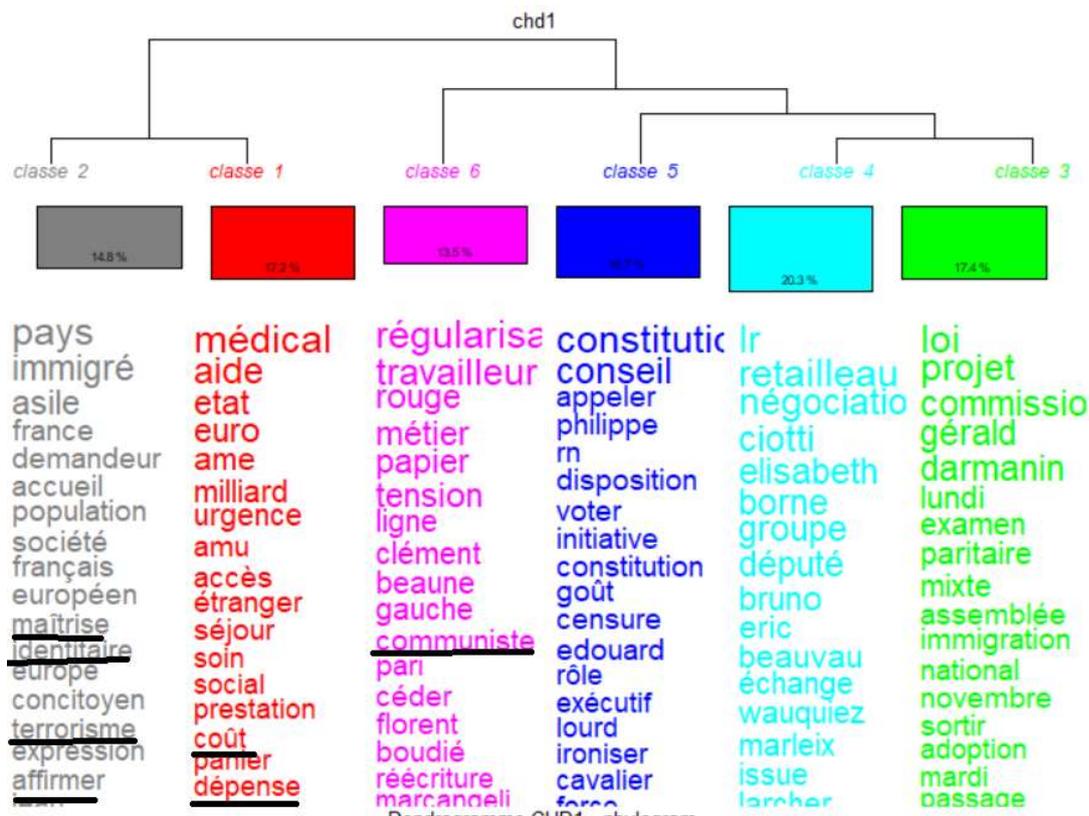
Pour L'Humanité :



Pour Libération :



Pour L'Opinion :



Sur ces différents résultats, j'ai pris la liberté de souligner des mots qui m'ont semblé nouveaux et significatifs.

En relisant la présentation des médias répertoriés dans ces études, on peut noter que certains d'entre eux assument une position « conservatrice » ou « libérale » et parfois aussi appartiennent à de grands groupes économiques comme le groupe LVMH. Ces journaux se réclament également d'une analyse de l'actualité sur le prisme de l'économie. Il s'agit des journaux Aujourd'hui en France, Les Echos, Le Figaro, La Correspondance Economique et L'Opinion. L'analyse du champ lexical des articles issus de ces journaux aurait tendance à confirmer la description de ces journaux.

En effet, pour le journal Aujourd'hui en France, la classe 5 regroupe des mots clés inédits comme « frontière », « quota », « contrôle » et « éloignement ». Pour les Echos, la classe sémiotique associée à la santé qui est la 3^{ème} comporte les mots « économie », « privé », « milliard » et « inflation » en bonne position. Pour le Figaro, on peut noter l'absence de

classe sémiotique en lien avec la santé, les soins médicaux ou le monde hospitalier au profit d'autres mots comme « délit », « OQTF » et « nationalité ». La Correspondance Economique recense à la suite les mots « améliorer », « contrôler » et « immigration » dans la classe 6. Pour terminer dans le journal L'Opinion, la classe 2 comporte les mots « maîtrise », « identitaire », « Europe » et « terrorisme », qui n'était pas encore apparu ailleurs.

Ensuite, toujours selon la description trouvée des journaux, on peut noter un ensemble de journaux plus portés sur « l'humanisme », « l'ouverture » et qui auraient tendance à se considérer comme « socialistes » voire assumés comme « de gauche ». Il s'agit des journaux Le Monde, La Croix, Libération et L'Humanité.

Dans le cas de Libération, on peut noter la classe 5 avec des mots encore peu vus auparavant comme « enfant », « rue » et « vivre ». On remarque aussi l'apparition du terme « exilé », que l'on ne retrouve pas dans les autres textes et qui s'oppose au terme plus négatif de « clandestin ». La classe 2 retrouve les formes « RN », « Marine Le Pen », « extrême », « refuser » et « idéologique », exprimant probablement une opposition à cette mouvance politique.

Pour L'Humanité, on voit apparaître les mots « logement », « association », « collectif », « soin », « patient » et « hôpital ». Pour la Croix, les mots : « vie », « Mohamed », « humanité », « individu », « intégration » et « défendre » marquent le positionnement du journal avec des articles écrits à hauteur d'individu et militants.

En revanche, dans le cas du Monde, on ne retrouve pas d'organigramme fondamentalement différent des journaux plus libéraux avec l'occurrence des même mots « irrégulier », « délit », « euro » et le lexique en lien avec la politique très présent également.

Discussion

Limites

En élaborant ce travail avec l'aide de mon directeur, je n'avais aucune idée préconçue du résultat que j'obtiendrais. J'avais simplement été frappé du fait que la mesure de la suppression de l'AME n'était envisagée que sous un angle économique et en aucun cas humaniste, bafouant ainsi certains principes des droits de l'homme et de la convention de

Genève. En outre, je trouvais que l'argument économique ne tenait absolument pas la route (comme aurait tendance à le confirmer l'exemple espagnol) et je m'attendais à trouver des articles documentés qui mettraient à mal cette argumentaire.

Pour mon directeur de mémoire, M. Arnaud Béal, le traitement de la presse de ce sujet lui rappelait un historique plus large de propagande autour de la migration, dans laquelle les étrangers sont présentés comme vecteurs de maladies contagieuses et l'immigration devient en elle-même une épidémie. A ce titre, il m'a rappelé plusieurs articles et affiches publicitaires, comme celle-ci-dessous qui représente un migrant arrivant aux Etats-Unis.



Au final, les résultats sont plus contrastés que ce que lui et moi attendions. Cela tient en partie à certaines limites que mon étude comporte.

Déjà, dans le choix des journaux proposé par Europresse, nous ne retrouvons que des journaux de presse généraliste qui sont des quotidiens d'information. Il manque à ce panel tout une partie de la presse, à savoir les magazines comme « Le Point », Marianne », « L'Express », « Le Monde Diplomatique » ... Ces journaux représentent peut-être plus une presse d'opinion que d'information pure et les données extraites auraient probablement été plus diverses. On sait aussi maintenant que la presse écrite n'est plus qu'un pan infime de l'actualité et que maintenant, l'information passe principalement via la télévision, la radio voire même les réseaux sociaux comme « Instagram », « X (ex-twitter) » ou « Facebook », partagé par des amis et sélectionné selon des algorithmes, constituant ainsi de formidables chambres d'écho.

La période sélectionnée est elle aussi sujette à caution. En restreignant la recherche aux mois les plus essentiels du parcours législatif de la loi migration, on se retrouve avec des articles de journaux qui traitent les actualités de manière instantanée et relaient les nouvelles de manière frontale sans assurer de recul ni d'analyse de fond. Cela se remarque très facilement en jetant un simple coup d'œil au nuage de mots du corpus, dont les mots les plus visibles sont « texte », « projet », « loi » et « ministre ».

Quelques articles marquants du corpus de texte

Ainsi, comme écrit plus haut, une immense majorité des articles que j'ai pu lire au cours de ce travail se contentaient de commenter les étapes législatives de la loi ou les alliances politiques entre les différentes mouvances politiques (principalement le parti de la majorité Renaissance et le parti Les Républicains, présidé à l'époque par Éric Ciotti). Dans ce contexte, la réforme de l'AME n'était présentée que comme un simple levier d'alliance.

Quelques articles ont fait le choix de partir de l'humain et des histoires individuelles pour illustrer concrètement les répercussions que pourraient avoir la loi et son application. Dans ces articles, on peut noter des différences d'approche marquée en fonction du bord politique du journal. Par exemple, un article publié par la Croix le 30 septembre s'intitule « Il faut aider Mohamed Soumaoro ». Il relate le témoignage d'un certain Léon qui vit à Marseille et héberge depuis deux ans un jeune homme de 19 ans sans papier, « parlant bien français et autonome ». Ce jeune homme est atteint d'une maladie rénale et en attente d'une greffe de rein et l'article rappelle à quel point l'AME est précieuse car « la vie d'un homme en dépend. » A contrario, un article du Figaro du 20 octobre est titré « L'effarante odyssée de Walid A., squatteur algérien sous OQTF ». Cet article nous raconte la difficulté d'appliquer l'expulsion d'un jeune Walid, défini comme un « clandestin » et « squatteur » sous le coup d'une OQTF depuis plusieurs années. Un autre article du Figaro en date du 22 novembre 2023 évoque « ces étrangers déboutés du droit d'asile qui s'enracinent en France » et évoque en fin d'article la décision du Sénat de restreindre l'AME en aide médicale d'urgence, pensant que cela pourrait avoir une incidence sur la « zone grise de l'immigration, qui ne disparaîtra pas pour autant comme par enchantement. »

Si certains (trop rares) articles choisissent d'illustrer le débat avec des exemples concrets concernant des histoires d'immigrés en situation irrégulière, au choix « exilés » ou

« clandestins » selon les sensibilités, d'autres cherchent aussi à aller enquêter sur le terrain auprès des dispositifs de santé qui soignent ces immigrés et s'appuient sur l'AME ou subissent ses carences. C'est le cas d'un article publié aussi par La Croix le 4 décembre intitulé « L'AME, se soigner quand on est sans papiers ». Le journaliste se rend dans les locaux de la PASS de l'Hôtel-Dieu à Paris. Un autre article publié par Libération le 7 décembre va interroger les soignants de la PASS de l'hôpital Edouard Herriot à Lyon et ceux d'un centre de santé communautaire à Paris (centre de santé Edison). Dans la bouche de tous les soignants interrogés, la suppression de l'AME est considérée comme « une folie », tant sur les plans économique que sanitaire et humain. Comme le dit une assistante sociale du centre de santé Edison, « la France joue avec ses valeurs » avec ce projet de loi.

Conclusion

Ce mémoire a été écrit en grande partie lors des mois d'avril et mai 2024. Je guettais régulièrement les informations en quête de nouvelles de l'AME de peur de rendre un travail devenu complètement obsolète car dépassé par l'actualité politique. J'imaginai par exemple que la suppression de l'AME puisse devenir concrète car votée par l'Assemblée Nationale ou encore décidée de manière réglementaire, comme promis par Elisabeth Borne en décembre 2023.

Maintenant que je rédige cette conclusion début août 2024, j'étais loin d'imaginer que l'actualité des mois de juin et juillet puisse être aussi tourmentée.

En effet, avec la percée du Rassemblement National aux élections européennes puis la dissolution de l'Assemblée Nationale qui s'en est ensuivie, tout portait à croire que la survenue d'un gouvernement d'extrême-droite était inévitable. Dans ce contexte, la suppression de l'AME aurait été très probablement un des premiers sujets mis sur la table.

Finalement, le résultat des élections législatives s'est montré beaucoup plus encourageant qu'attendu avec l'union des partis de gauche en première position, même si sans majorité. Au vu de la configuration politique actuelle, il semble quasiment impossible qu'un vote sur l'AME ou une quelconque modification réglementaire ne s'opère d'ici 2027 et la tenue des nouvelles élections présidentielles.

Il n'en reste pas moins que ce dispositif est régulièrement mis à mal dans l'opinion publique et qu'il constitue un cheval de bataille pour ceux qui souhaitent réduire l'immigration et l'aide aux étrangers.

Finalement, je pense ne pas pouvoir apporter de meilleure conclusion à ce mémoire que citer un texte issu du corpus constitué pour l'étude. Il s'agit de la pétition pour le maintien de l'AME, signée par plus de 3000 soignants, et publiée dans le Monde le 3 novembre 2023. Ce texte déploie à mon sens le meilleur argumentaire qui puisse être fait pour rappeler à tous l'importance de l'AME et sa nécessité incompressible.

« Nous, soignants de toutes spécialités et de toutes origines, souhaitons nous opposer fermement et de manière unie au projet de suppression de l'aide médicale d'Etat (AME) au profit d'un dispositif dégradé.

L'AME est une aide sociale qui permet aux personnes étrangères en situation administrative irrégulière d'avoir accès aux soins. Il s'agit d'un outil de lutte contre les exclusions qui n'est accessible que pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 810 euros par mois et qui font preuve d'une résidence stable en France.

Les patients que nous soignons et qui bénéficient de l'AME ne sont pas, dans leur grande majorité, des personnes qui ont migré vers la France pour se faire soigner, mais des personnes qui ont fui la misère, l'insécurité ou qui l'ont fait pour des raisons familiales. Leurs conditions de vie difficiles en France les exposent à des risques importants : problèmes de santé physique et psychique, maladies chroniques, maladies transmissibles ou contagieuses, suivi prénatal insuffisant et risque accru de décès maternels.

A ce titre, il s'agit d'une population prioritaire en matière de santé publique. Limiter leur accès aux soins aurait pour conséquence directe d'entraîner une dégradation de leur état de santé, mais aussi plus globalement celui de la population toute entière.

En témoigne l'exemple malheureux de l'Espagne : la restriction de l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière votée en 2012 y a entraîné une augmentation de l'incidence des maladies infectieuses ainsi qu'une surmortalité. Cette réforme a finalement été abrogée en 2018.

Retards de diagnostic

Nous, soignants du terrain, sommes extrêmement préoccupés à l'idée de devoir soigner dans un système de santé amputé de l'AME, car celui-ci serait alors exposé à un risque de paralysie. Les personnes étrangères sans papiers n'auraient d'autre choix que de consulter dans les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et les services d'accueil et d'urgences, déjà fragilisés et en tension, et qui se trouveraient à nouveau contraints d'assumer les conséquences de décisions politiques éloignées de nos réalités.

Les barrières à l'accès aux soins sont déjà multiples pour ces patients. Les exclure encore davantage ne pourrait qu'entraîner leur renoncement aux soins et la dégradation de leur état de santé. L'éloignement du système de santé aboutit in fine à des retards de diagnostic, au déséquilibre et à l'aggravation des maladies chroniques, ainsi qu'à la survenue de complications. Le recours aux soins dans ce contexte survient en urgence avec des hospitalisations complexes et prolongées, parfois en réanimation, dans des structures déjà fragilisées, et à des coûts finalement bien plus élevés pour la collectivité, sans oublier les difficultés attendues à transférer ces patients en soins de suite et de réadaptation, qui requièrent une couverture maladie. Dans le contexte de crise que vit l'hôpital public, et dont le Covid-19 a été le révélateur, la remise en cause de l'AME ferait donc courir un risque majeur de désorganisation du système de santé, d'aggravation des conditions de travail des soignants et de surcoûts financiers importants.

Nous, soignants exerçant en libéral, à l'hôpital, en centre de santé, en protection maternelle et infantile, dans les PASS, dans les structures de prévention et auprès d'associations, soignons les personnes sans papiers comme n'importe quels autres patients. Par humanité, et conformément au code de déontologie médicale auquel nous nous référons et au serment d'Hippocrate que nous avons prêté à la fin de nos études. C'est l'honneur de notre profession.

Outil essentiel à la santé publique

Restreindre l'accès aux soins à une population fragilisée sur la base d'un critère de régularité du séjour est contraire à la majorité des textes en vigueur en France sur les droits de l'homme, qui stipulent que tout individu doit avoir accès aux soins quels que soient son origine et son statut. Ainsi, nous refusons d'être contraints à faire une sélection parmi les malades entre

ceux qui pourront être soignés et ceux laissés à leur propre sort. Nous demandons le maintien de l'AME pour la prise en charge des soins des personnes étrangères.

Au-delà de sa raison d'être humaniste, l'AME est aussi un outil essentiel à la santé des individus et à la santé publique. Leur santé, c'est aussi la nôtre. Les restrictions politiques ne feront qu'éprouver les corps, contribuer à la dégradation de la santé publique, compliquer la tâche des soignants et fragiliser un système de santé déjà exsangue. Nous appelons donc le gouvernement et nos élus à renoncer à tout projet portant atteinte à l'AME ou venant restreindre son périmètre, et à conforter l'accès à une couverture maladie pour tous. »

Bibliographie et liens internet :

1. Étranger en situation irrégulière. Wikipédia (2024).

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tranger_en_situation_irr%C3%A9gul%C3%A8re#:~:text=Terminologie-,Selon%20les%20pays,signifie%20%C2%AB%20ceux%20qui%20br%C3%BBlent%20%C2%BB.

2. précaire - Définitions, synonymes, prononciation, exemples. Dico en ligne Le Robert.

[https://dictionnaire.lerobert.com/definition/precaire.](https://dictionnaire.lerobert.com/definition/precaire)

3. Définition d'un « migrant » selon l'OIM. International Organization for Migration

[https://www.iom.int/fr/definition-dun-migrant-selon-loim.](https://www.iom.int/fr/definition-dun-migrant-selon-loim)

4. Définition du Demandeur d'asile. Ministère de l'intérieur.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Glossaire/Demandeur-d-asile>

5. Qu'est-ce que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ? La Cimade.

[https://www.lacimade.org/faq/quest-ce-que-loffice-francais-de-protection-des-refugies-et-apatrides/.](https://www.lacimade.org/faq/quest-ce-que-loffice-francais-de-protection-des-refugies-et-apatrides/)

6. Compétences de la CNDA. Site de la CNDA.

[http://www.cnda.fr/La-CNDA/Competences-de-la-CNDA.](http://www.cnda.fr/La-CNDA/Competences-de-la-CNDA)

7. Qu'est-ce qu'une OQTF ? La Cimade

[https://www.lacimade.org/faq/quest-ce-quune-oqtf/.](https://www.lacimade.org/faq/quest-ce-quune-oqtf/)

8. Qu'est-ce que l'aide médicale de l'État (AME) ? Site du gouvernement français.

[https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079.](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079)

9. AME, le contenu du 'panier de soins'. Comede (2023).

10. Aide médicale de l'État et soins urgents. Ameli.

[https://www.ameli.fr/assure/remboursements/aide-medicale-etat-soins-urgents.](https://www.ameli.fr/assure/remboursements/aide-medicale-etat-soins-urgents)

11. Support de cours module , Dispositif PASS. Elisabeth Piegay (17 mai 2024)

12. Effect of health insurance on the mortality of undocumented immigrants: The case of the 2012 Spanish health reform. Mestres, A. J., Casanovas, G. L. & Castello, J. V.

13. Suppression de l'AME : l'"exemple malheureux" de l'Espagne. L'Express (9 novembre 2023)

[https://www.lexpress.fr/monde/europe/suppression-de-lame-lexemple-malheureux-de-lespagne-JMBUYCQFYFGYVFUKLXZDZQ3JH4/ \(2023\).](https://www.lexpress.fr/monde/europe/suppression-de-lame-lexemple-malheureux-de-lespagne-JMBUYCQFYFGYVFUKLXZDZQ3JH4/ (2023).)

14. Initiation lexicométrie. Documentation Iramuteq (Mars 2017)

15. Présentation Iramuteq.

<http://www.iramuteq.org/>.

16. Documentation Iramuteq

17. La méthode Reinert: Textmining et sémiotique. Thèse de Claire Tissot (2022).

<https://clairetissotsemiotique.wordpress.com/la-methode-reinert/> (2022).

18. « Le Monde », un média généraliste et indépendant. Le Monde.fr (2021).

19. Le Figaro. Eurotopics.

<https://www.eurotopics.net/fr/148679/le-figaro>.

20. Les Echos, média français, actualité économique - Autres activités. LVMH (2021)

<https://www.lvmh.fr/les-maisons/autres-activites/les-echos/> (2021).

21. Société Générale de Presse.

<http://www.sgpresse.fr/>.

22. Société Générale de Presse.

<http://www.sgpresse.fr/presse/>.

23. Abonnement Journal Aujourd'hui en France.

<https://www.a2presse.fr/actualite/presse-quotidienne-nationale/aujourd-hui-en-france.html>.

24. La Croix. Eurotopics.

<https://www.eurotopics.net/fr/148661/la-croix>.

25. L'Humanité. Adintime.

<https://adintime.com/fr/2072-l-humanite.html>.

26. Actualité: Le cavalier législatif. Dalloz Etudiant.

[https://actu.dalloz-etudiant.fr/le-saviez-vous/article/le-cavalier-](https://actu.dalloz-etudiant.fr/le-saviez-vous/article/le-cavalier-legislatif/h/40132f7609d812cce319f26bab7752cf.html)

[legislatif/h/40132f7609d812cce319f26bab7752cf.html](https://actu.dalloz-etudiant.fr/le-saviez-vous/article/le-cavalier-legislatif/h/40132f7609d812cce319f26bab7752cf.html).

Liste des acronymes utilisés :

AME : Aide Médicale de l'Etat ou Aide Médicale d'Etat

CNDA : Cour Nationale des Demandeurs d'Asile

CSS : Complémentaire Santé Solidarité

IOM : International Organization of Migration

LR : Les Républicains

OFPRA : Office Français des Réfugiés et des Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Nationale

PUMA : Protection Universelle MALadie

RN : Rassemblement National

Le traitement médiatique du projet de loi de suppression de l'Aide Médicale de l'Etat en France

Analyse du champ lexical d'articles de presse traitant de l'AME d'août 2023 à janvier 2024

Mots Clés : Aide Médicale d'Etat, Santé, Presse écrite, Migrant, Sans-papier

Résumé : En parallèle de la réalisation de ce DIU « Santé, Société, Migration » effectué entre 2023 et 2024, la fin de l'année 2023 a été très dominée médiatiquement par le projet de loi immigration puis par son vote par l'Assemblée Nationale en décembre. Au milieu de ce projet de loi et des nombreuses réformes qu'il portait, l'une d'entre elle a particulièrement attisé les débats ; celle de supprimer l'Aide Médicale de l'Etat (ou Aide Médicale d'Etat ou encore AME) qui assure jusque-là en France les frais de santé des étrangers en situation irrégulière. A ce jour, le projet de loi de suppression de l'AME a été finalement annulé et aucune future échéance politique ne reparle de sa suppression.

En dehors de ce fait politique, le projet de loi de suppression de l'AME a été l'occasion de vifs débats de société autour de l'accueil que le France réservait à ses migrants en situation irrégulière. Notre étude s'attache à décortiquer le traitement du projet de loi par la presse écrite via une analyse du champ lexical utilisé par les principaux journaux quotidiens français.

Le résultat montre un traitement de cette actualité très désincarné et éloigné des conséquences humaines tragiques que l'application d'une telle loi engendrerait. On peut noter aussi un manque d'analyses profondes et rigoureuses, au profit plutôt d'une actualité politique instantanée et à court-terme.

Sur les rares articles de fond, on a pu noter d'un côté certains articles identifiant les étrangers comme des vecteurs de maladie ou de dépenses excessives et d'autres qui au contraire allaient sur le terrain montrer les réalités humaines des patients et des soignants.

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »

Rédigé sous la direction d'Arnaud Béal

Année 2023-2024